

## CONSEILLERE D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUE

Le collège François Mitterrand est rattaché au **C.I.O.** (Centre d'Information et d'Orientation), de PERPIGNAN – CENTRE : 13 rue Zamenhof . Tel : 04 68 34 90 84

Dans les établissements scolaires, les **conseillers d'orientation – psychologues** (C.O.P.) ont pour rôle :

- **d'accompagner et guider les élèves tout au long de leur scolarité**, et particulièrement quand ils rencontrent des difficultés scolaires ou psychologiques ;
- **d'aider les élèves à construire leur projet scolaire et professionnel**, et faire leur choix d'orientation en classe de 3<sup>ème</sup>

Les élèves et leurs parents peuvent rencontrer la conseillère d'orientation – psychologue pour un entretien individuel dont le contenu est protégé par le secret professionnel.

**Mme RADONDE tiendra ses permanences au collège le  
LUNDI APRES-MIDI, JEUDI MATIN (tous les 15 jours)  
et le VENDREDI APRES-MIDI**

**La prise de rendez-vous se fait auprès de la vie scolaire.**

Le Collège F.Mitterrand s'inscrit dans **L'expérimentation du "dernier mot" laissé aux parents** lors du choix de la voie d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>. Les objectifs sont **d'améliorer l'orientation** (afin qu'elle soit choisie plutôt que subie), **de renforcer les relations et le dialogue école-famille** et enfin de **prévenir le décrochage scolaire**.

## CALENDRIER DE L'ORIENTATION

2 fiches d'orientation seront à remplir cette année scolaire :

➤ **Fin du 2<sup>ème</sup> trimestre** : vous indiquerez vos **intentions d'orientation** (2<sup>nde</sup> pro , 2<sup>nde</sup> générale et technologique...?); **le conseil de classe vous donnera son avis** sur ces intentions.

➤ **Fin du 3<sup>ème</sup> trimestre** : vous mentionnerez vos **vœux définitifs** d'orientation. Les familles, en concertation avec l'équipe éducative, choisiront l'orientation vers la 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique ou demanderont une orientation en voie professionnelle.

• **ATTENTION** L'admission en CAP, Bac professionnel dépendra de la sélection faite en fonction du nombre de points que vous obtiendrez pour la procédure informatisée P.A.M

## 2<sup>nde</sup> au lycée de secteur F. ARAGO (cas général)

### UN TRONC COMMUN :

FRANCAIS	4 h
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	3 h
EDUCATION CIVIQUE JURIDIQUE ET SOCIALE	30 Min
L.V. 1 + L.V. 2	5 h 30
MATHEMATIQUES	4 h
PHYSIQUE-CHIMIE	3 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	1 h 30
E.P.S.	2 h

### + UN ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION D'ECONOMIE OBLIGATOIRE d'1h30

### + UN 2EME ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION OBLIGATOIRE :

- **Soit un parcours d'exploration d'1h30, répartition aléatoire** (3 enseignements différents dont 1 scientifique) : - Littérature et société - Sciences de l'ingénieur  
- Création et activités artistiques - Méthodes et pratiques scientifique  
- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
- **Soit une 3<sup>ème</sup> langue vivante étrangère ou régionale, 3h** (24 places, engagement pour 3 ans) : Catalan - Latin (si déjà suivi au collège) - Arabe (dérogatoire) - Grec (si latin déjà suivi au collège) - Portugais (dérogatoire)

### CAS PARTICULIER de 2<sup>nde</sup> GT nécessitant une procédure PAM :

- Lycée P.Picasso : SES ou PFEG+Conception et Innovation Technologique+Sciences de l'ingénieur
- Lycée J. Lurçat : SES ou PFEG+ Santé social+Biotechnologies
- Lycée C.Bourquin : 2<sup>de</sup> spécifique hôtellerie

### ADMISSION EN LYCEE PROFESSIONNEL : procédure P.A.M

Vous pourrez formuler **3 vœux d'orientation** en CAP ou Bac pro en 3 ans.

Pour chaque vœu, le logiciel PAM vous attribuera un nombre de points. Les candidats à une même formation seront alors classés en fonction de ce cumul de points. Les mieux classés seront admis. Les points PAM sont calculés en fonction des critères suivants :

- \* **Bonus** sur le 1<sup>er</sup> vœu
- \* **moyennes annuelles** de 3<sup>ème</sup> dans chaque discipline (coefficients variables selon l'importance de la discipline dans la formation demandée)
- \* **évaluation des compétences** par l'équipe éducative (cf. tableau ci-dessous)
- \* **avis du chef d'établissement** sur chaque vœu (de « réservé » à « très favorable »)

COMPETENCES		4	8	12	16
AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE	1. Respecter les règles de la vie collective				
ETRE ACTEUR DE SON PARCOURS DE FORMATION ET D'ORIENTATION	2. Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés				
	3. Connaître les parcours de formation correspondant à ces métiers et les possibilités de s'y intégrer				
ETRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS	4. Savoir s'auto-évaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis				
	5. Etre autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles				
FAIRE PREUVE D'INITIATIVE	6. Identifier ses points forts et ses points faibles dans des situations variées				
	7. S'intégrer et coopérer dans un projet collectif				
	8. Manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement				